



## Réunion du 11 juin 2008 sur les effectifs et les recrutements : tout est une question de périmètre et de vocabulaire !

C'est la première fois que l'administration nous présente un panorama si complet des emplois et des effectifs du ministère de la Culture, au périmètre d'emploi élargi à tous les opérateurs (EPA, EPIC, associations, etc).

Nous connaissons partiellement ces chiffres et ces évolutions (par des jeux de comparaisons) à l'exception des chiffres globaux des opérateurs. Les éléments donnés aujourd'hui confirment qu'effectivement l'emploi en ETPT reste stable au Ministère de la Culture dans son périmètre élargi. *« Globalement, les emplois « culture » sont restés quasiment stables (passant de 29 518 en 2005 à 30 329 en 2008), tandis que les emplois inscrits sur le budget du ministère diminuaient de 13,75 %, passant, dans la même période, de 13 613 à 11 741 ETPT. »*

Le chef de la Mission de la politique du personnel du MCC analyse cette donnée comme **« une dynamique positive de création d'emplois dans les EPA »**. **On ne peut pas laisser passer de tels propos**. En effet, ce « transfert » d'emplois du périmètre restreint du Ministère (administration centrale et services déconcentrés) aux opérateurs n'est pas neutre. Ce n'est pas un système de vases communicants, mais une dégradation réelle des conditions d'emplois chez les opérateurs.

Les créations d'emploi dans les EP (on peut le vérifier sur le terrain) ne sont pas des emplois, réellement pérennes, de fonctionnaires mais bien de l'emploi contractuel (et même souvent du temps incomplet et du contrat d'un an), voire de l'emploi totalement précaire avec, à nouveau, une multiplication des vacataires. La plupart du temps, lorsqu'un fonctionnaire fait valoir ses droits à la retraite dans notre Ministère, le support budgétaire de son emploi est finalement transformé en masse salariale disponible et finit transformé en emploi de non-titulaire. Voilà comment on fait reculer irrémédiablement le nombre de fonctionnaires à la Culture.

**Si au final les comptes s'équilibrent**, entre les deux périmètres, en ETPT (équivalents temps plein travaillé), **cela ne revient pas au même**.

Cette nouvelle modalité de comptage des emplois en ETPT (apparu avec la LOLF), est en réalité « l'arbre qui cache la forêt », une forêt d'emplois toujours moins pérennes.

En effet on remarque dans ces chiffres une hausse régulière des emplois de contractuels « Désormais, **les agents contractuels** (droit public, droit privé) représentent 56% des emplois, les **fonctionnaires** ne représentant plus que **44% des emplois**. »

C'est en **qualité d'emploi** que l'on a perdu, par la diminution continue du nombre de fonctionnaires, diminution qui va s'accroître encore avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, conduisant à faire de l'emploi contractuel, la véritablement variable d'ajustement de la politique d'emploi au MCC et principalement chez les opérateurs.

Le stock de vacataires n'a pas cessé de se renouveler au fur et à mesure de la stabilisation des plus anciens d'entre eux. Ce sont principalement les opérateurs qui y recourent, tenus par des chartes d'effectifs contraintes. **La qualité des emplois décroît sans cesse, les conditions de travail aussi**.

Cette obligation de diminuer les emplois inscrits au budget de l'État fait qu'*« aujourd'hui, les opérateurs*

♦ *portent budgétairement 61% des emplois ;*

♦ *représentent, compte tenu des emplois affectés, 75% de l'emploi global du ministère »*.

**Cela se concrétise par la disparition sur le budget de l'État entre 2005 et 2008 de 13,75 % des emplois.**

Que garantit un emploi inscrit sur le budget de l'État (même un emploi de contractuel) ? une certaine **équité** que l'on voudrait bien voir appliquée d'un EP à l'autre... Il serait par exemple intéressant de

comparer les carrières d'un échantillon de contractuels ministère à celles d'autres contractuels établissements entrés à la même date dans l'administration.

On peut noter deux autres éléments importants dans la structure d'emploi ministérielle :

**« La répartition entre catégorie montre le poids très sensible de la catégorie C (41% des effectifs globaux) »**

*« L'âge moyen des agents du ministère s'élève à 48,4 ans en 2008 (47,6 ans en 2007). Il est donc supérieur à la moyenne de l'ensemble des agents de la fonction publique de l'Etat (46,3). Les agents du MCC semblent être **parmi les plus âgés de la fonction publique** ».*

Déqualification, vieillissement. Cela, c'est la surface des choses ; ce qu'indiquent les chiffres. En profondeur, ce sont les raisons mêmes de l'« entrée dans la carrière » qui sont sapées à la racine. Il y avait un esprit proprement « ministère de la Culture » depuis ses origines, l'alliance de convictions personnelles et d'un choix partagé de dévouement au Service public. On acceptait même des rémunérations moindres que dans d'autres secteurs de la fonction publique, parce qu'on puisait dans son travail les raisons mêmes de la fierté professionnelle et de l'estime de soi. La compétition de tous contre tous (l'évaluation au mérite), l'incertitude de l'avenir, le mépris de la puissance publique, les tortueuses procédures de recrutement en œuvre actuellement, achèvent de détruire cette culture partagée. Au grand bénéfice d'une « modernisation » qui cache mal la volonté tenace de privatiser, externaliser, rentabiliser. Les nouveaux précaires, embauchés dans les conditions décrites, seront les meilleurs ambassadeurs de la culture du retour sur investissement et de l'individualisme.

« Dans une société où une grande partie des travailleurs est exposée aux rigueurs de la concurrence internationale, ils [les « bons » fonctionnaires] doivent comprendre qu'il est inacceptable de continuer à assurer un statut privilégié à des agents de l'État qui ne le méritent pas. » (Jean-Jacques Laffont, « Étapes vers un État moderne : une analyse économique », dans *État et service public*, Actes de la Conférence du 16 décembre 1999, Conseil d'Analyse économique, La Documentation française, Paris, 2000, p. 144

**Assurons-nous que seuls les « mauvais » fonctionnaires partent en retraite, et nous les remplacerons par de « bons » précaires reconnaissants...**

**CFDT-Culture, le 26 juin 2008**